



## sécurisation de la porte d'entrée de l'immeuble

Par **Pascale\***, le **30/09/2023 à 07:28**

Bonjour,

Je suis copropriétaire non occupant d'un logement. Je suis domiciliée à plus de 230 km de ce logement. Un badge a été alloué à chaque copropriétaire. Le syndic ne m'a pas transmis le mien.

Malgré ma demande, il refuse de m'envoyer par voie postale ce badge. Il m'oblige à poser 1 jour de congé pour me déplacer et faire 460 km (aller/retour) pour le récupérer.

A t'il le droit de procéder ainsi ?

Merci pour votre réponse.

Par **Pierrepauljean**, le **30/09/2023 à 09:14**

bonjour

vous pouvez le mettre en demeure de vous adresser ce badge par courrier RAR à vos frais

vous pouvez aussi demander à un de vos amis de récupérer ce badge (en lui envoyant une procuration) et de vous l'envoyer en RAR

peut être faudrait il en prévoir 2 de suite....

Par **Visiteur**, le **30/09/2023 à 09:16**

Bonjour,

Le logement est vide ? Vous n'y allez jamais ? Vous ne vous rendez à aucune AG de copropriété ? Vous ne connaissez personne dans l'immeuble ?